

Contrat d'alternance - Agent de Maintenance des Bâtiments

Formation du 02/10/23 au 30/09/2024

Le Groupe Pierre et Vacances – Center Parcs n'a qu'un seul objectif : faire vivre des vacances inoubliables à tous nos vacanciers. Vous y contribuerez en nous aidant à assurer un « sans faute » sur la partie infrastructure.

Après une première période de formation qui se déroulera sur notre site Pierre et Vacances à Branville (14 – Calvados) vous serez ensuite affecté(e) sur une de nos résidences à la Montagne ou sur un Village Vacances du Groupe (Center Parcs et Pierre & Vacances).

Vous serez le garant(e) des vacances réussies à travers vos interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement de nos installations sur le site de votre affectation.

Préparez-vous à devenir un(e) véritable expert(e), voici les missions qui vous attendent :

- Assurer divers travaux de maintenance préventifs ou curatifs de premier niveau pour nos appartements et nos bâtiments (plomberie, électricité, serrurerie, peinture, revêtement sol et mur, petite maçonnerie,...).
- Réaliser après intervention et selon un cahier des charges précis les points d'autocontrôle nécessaires dans le respect de notre démarche qualité (gestion et suivi informatisés des interventions, enregistrement des informations, contrôle des résultats,...).
- Participer à l'entretien de nos infrastructures aquatiques (contrôle, analyse et traitement de l'eau, entretien de la filtration des pompes et des bassins).

Profil et exigences du poste :

- Excellent relationnel client
- Candidat(e) issu(e) d'une filière technique ou présentant des aptitudes dans les métiers du bâtiment (électricité, plomberie, etc...)
- Conscience professionnelle
- Sens de l'organisation (méthode & rigueur)
- Respectueux(se) des règles de prévention
- Être force de proposition
- Être titulaire du permis de conduire
- Être mobile géographiquement pour rejoindre un des sites Pierre et Vacances – Center Parcs.
- Possibilité de travailler le WE et les Jours Fériés

Rémunération / hébergement

- Application du barème légal (contrat prof ou contrat d'apprentissage) x 13 mois
- Hébergement possible pendant toute la durée du contrat d'alternance